

**COMMUNE DE MUS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 29 août 2022  
Nombre de conseillers en exercice : 15

Le vendredi deux septembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MUS, dument convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BENEZECH, le Maire.

Madame Solenne BAYLE GOUTORBE est nommée secrétaire de séance et il est procédé à l'appel nominal des élus :

**Etaient présents :**

Madame Armelle GROSJEAN, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Madame Solenne BAYLE GOUTORBE, 3<sup>ème</sup> Adjointe.  
Mesdames et Messieurs Philippe CABOT, Patrick FAMEL, Christelle LIVIGNI PALOMINO, Corinne ORTEGA DOREY, Philippe POUJOL, Magali RABANIT Etienne RAGOT, conseillers municipaux.

**Le quorum est atteint avec 10 conseillers présents**

**Etaient excusés :**

Madame Yaëlle BECHARD qui a donné pouvoir à Madame Magali RABANIT  
Monsieur Ghislain MARCANT qui a donné pouvoir à Monsieur Patrick BENEZECH

**Etaient absents :**

Madame Emilie GACHON CARRETTE  
Monsieur Frédéric AUSSEL  
Monsieur Jean-Louis BLANC

Monsieur Patrick BENEZECH rappelle que le procès-verbal de la séance du 21 juillet 2022 a été adressé à tous les membres du Conseil municipal. Ce dernier n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. Election d'un nouvel adjoint à la suite d'une démission.
2. Commissions municipales et autres instances – remplacement d'un membre à la suite d'une démission.
3. Modification du BP 2022
4. SMEG – projet travaux CG Télécom, D842A et chemin de l'Ancienne Tuilerie
5. SMEG - projet travaux EPC, D842A et chemin de l'Ancienne Tuilerie
6. SMEG – projet travaux REN, D842A et chemin de l'ancienne Tuilerie
7. Questions diverses

**041-2022 MODIFICATION DU BP 2022**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Armelle GROSJEAN, 1<sup>ère</sup> adjointe, déléguée aux finances. Elle explique qu'il convient d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation effective des crédits en fonctionnement comme en investissement.

Il s'agit de procéder à des transferts de crédits d'une part, entre chapitres de la section de fonctionnement en dépenses et d'autre part, dans un même chapitre en section d'investissement afin d'imputer la dépense à l'exact article comptable.

Proposition de modification du BP 2022 :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		
Article	Intitulé	Montant
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+ 919.00
6184	Versements à des organismes de formation	- 600.00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	- 319.00
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		
21534	Réseaux d'électrification	- 51 000.00
2152	Installation de voirie	+ 51 000.00

Entendu l'exposé de Madame Armelle GROSJEAN et après en avoir délibéré, le conseil municipal, procède au vote, la modification du BP 2022 est adoptée par :

VOTE :

Pour = 12  
Abstention = 0  
Contre = 0

Pour copie conforme,  
A Mus, le 03 septembre 2022,

La secrétaire de séance,



Le Maire,

